LAGNY
sur Marne

DIRECTION DES SERVICES OPERATIONNELS

Pôle Urbanisme et Aménagement ERP

AR20000125

AUTORISATION DE TRAVAUX
N° AT 077 243 20 00007

* * * *

SECURITE CONTRE L'INCENDIE ET ACCESSIBILITE ETABLISSEMENT RECEVANT DU PUBLIC

HOUDAN CUISINES
72 RUE JACQUARD
77400 LAGNY SUR MARNE

Type : T
Catégorie : 5ème

Le Maire de la Ville de LAGNY-SUR-MARNE ;

VU le code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2111.1, L 2212.1, L 2212.2 ;

VU le Code de la Construction et de l'Habitation et notamment les articles L.111-8-3 R111 19-11, R 123-46, R.123-2 et R 123-55 ;

VU l'arrêté du 8 décembre 2014 fixant les dispositions prises pour l'application des articles R.111-19-7 à R.111-19–11 du Code de la Construction et de l'Habitation et de l'article 14 du décret n°2006-555 relatives à l'accessibilité aux personnes handicapées des établissements recevant du public situés dans un cadre bâti existant et des installations existantes ouvertes au public ;

VU l'arrêté préfectoral n° 01/125/CAB/SIDPC portant création de la commission de sécurité et de la commission d'accessibilité

VU l'arrêté du 15 décembre 2014 modifiant les modèles des formulaires des demandes d'autorisation et d'approbation prévues aux articles L.111-7-5, L.111-8 et L.122-1 du Code de la Construction et de l'Habitation ;

VU le décret n°2014-1326 du 5 novembre 2014 modifiant les dispositions du Code de la Construction et de l'Habitation relatives à l'accessibilité aux personnes handicapées des établissements recevant du public et des installations ouvertes au public ;

VU l'Ordonnance n°2014-1090 du 26 septembre 2014 relative à la mise en accessibilité des établissements recevant du public, des transports publics, des bâtiments d'habitation et de la voirie pour les personnes handicapées ;

VU l'arrêté AR16000269 en date du 1er juin 2016 donnant à M. PERES, Directeur Général des Services, délégation de signature ;

VU la demande d'Autorisation de Travaux du 11 février 2020 présentée par « HOUDAN CUISINES », représentée par Monsieur Mickael BETTAN et portant sur des travaux d'aménagement de l'établissement sis 72 Rue Jacquard ;

VU l'accusé de réception de la Sous-Commission Consultative Départementale de Sécurité et d'Accessibilité (CCDSA) à la date du 13 février 2020;

VU l'avis favorable tacite de la Sous-Commission Consultative Départementale de Sécurité et d'Accessibilité (CCDSA) à la date du 14 avril 2020;

VU le courrier du Service Départemental d'Incendie et de Secours en date du 19 février 2020 ;

ARRETE

ARTICLE 1 : L'autorisation de travaux n° AT 077 243 20 00007 portant sur l'aménagement intérieur de l'établissement « HOUDAN CUISINES » sis 72 Rue Jacquard à Lagny-sur-Marne, est **accordée.**

ARTICLE 2 : L'exploitant est tenu de maintenir son établissement en conformité avec les dispositions du Code de la Construction et de l'Habitation et du règlement de sécurité contre l'incendie et la panique précitées.

Tous les travaux qui ne sont pas soumis à permis de construire qui entraînent une modification de la distribution intérieure ou nécessitent l'utilisation d'équipement, de matériaux ou d'éléments de construction soumis à des exigences réglementaires, devront faire l'objet d'une demande d'autorisation. Il en sera de même des changements de destination des locaux, des travaux d'extension ou de remplacement des installations techniques et des aménagements susceptibles de modifier les conditions de desserte de l'établissement.

ARTICLE 3: Le présent arrêté peut faire l'objet d'un délai de recours en annulation devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de son affichage.

ARTICLE 4:: Le présent arrêté sera notifié au demandeur. Une ampliation sera transmise à :

- Monsieur le Sous-Préfet de l'Arrondissement de TORCY,
- Monsieur le Directeur Départemental des Territoires de MELUN,
- Monsieur le Commissaire Principal de Police de LAGNY-SUR-MARNE,
- Monsieur l'Inspecteur Départemental des Services d'Incendie et de Secours de CHESSY,
- Monsieur le Chef du Centre de Secours Principal de LAGNY-sur-MARNE,

Chargé, chacun en ce qui le concerne, de son exécution.

Fait à LAGNY-SUR-MARNE, le dix-sept avril deux mille dix-vingt.

Pour extrait conforme, Lagny-sur-Marne le 17 avril 2020
Certifié Exécutoire suite à sa transmission en Sous-Préfecture : 21/04/2020
à son affichage le : 21/04/2020
Lagny-sur-Marne le : 21/04/2020

Rémy PERES

MAIRIE DE LAGNY-SUR-MARNE (S.-&-M.)

Pour le Maire et par Délégation,
Le Directeur Général des Services
Signé électroniquement

AR20000125

Identifiant FAST : ASCL_2_2020-04-21T08-52-08.00 (MI222882153)

Identifiant unique de l'acte :

077-217702430-20200417-AR20000125-AR (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte : arrêté autorisation de travaux - N. AT 077 243 20 [illegible] - sécurité contre l'incendie et accessibilité ERP - HOUDAN CUISINES - 72 rue Jacquard - 77400 [illegible]e : 5 ème

CERTIFIÉ - Certifié Conforme

Date de décision : Apr 17, 2020 12:00:00 AM

Nature de l'acte : Actes réglementaires

Matière de l'acte : 6. Libertés publiques et pourvoirs de police
6.1. Police municipale
6.1.7. autres

Acte : AR20000125 CONFORME.PDF

Groupe émetteur de l'acte :

Préparé	Date **21/04/20** à **08:52**	Par **GUYON Emmanuelle**
Transmis	Date **21/04/20** à **08:52**	Par **GUYON Emmanuelle**
Accusé de réception	Date **21/04/20** à **09:10**	